



LA LIGUE NAVALE DU CANADA
DIVISION DU QUÉBEC
DEPUIS 1918

AVIS DE CONVOCATION

Val-Bélair, le 11 septembre 2018

À TOUS LES PRÉSIDENTS(ES)
TOUS LES MEMBRES EN RÈGLE

Référence : Article 5.5 des Règlements nationaux de la Ligue navale du Canada

Par la présente, vous êtes convoqués à l'Assemblée générale annuelle de la Ligue navale du Canada, Division du Québec, les 19, 20 et 21 octobre 2018, à l'hôtel Travelodge (anciennement Le Clarion), situé au 3125, boulevard Hochelaga, Sainte-Foy (Québec) G1V 4A8. Vous êtes attendus pour ce « week-end » de l'AGA le vendredi 19 octobre prochain dès 18 h 30. Nous vous y accueillerons avec un immense plaisir.

Conformément à l'Article 5.5 des Règlements de la Ligue navale du Canada et l'Article 13 a),c), d), et e), des Règlements de la Division du Québec, les personnes qui peuvent assister à l'assemblée générale annuelle sont :

- les membres du Conseil de la Division (c.-à-d. les présidents des succursales et les administrateurs de la Division porteurs d'une carte de membre en règle);
- les membres du Conseil d'administration national;
- les membres individuels, associés et à vie de la Division;
- les vérificateurs et toute autre personne à qui la Division peut permettre d'être présente.

Conformément à l'Article 13 k) des Règlements de la Ligue navale du Canada les personnes ayant droit de vote sont les membres élus du Conseil de division, y inclus les présidents des succursales et les associés à vie de la Division. Il est important d'avoir avec vous, votre carte de membre en règle.

Si vous ne pouvez être présent à l'assemblée, le président de la succursale a le droit de mandater par procuration écrite, un membre de la Direction de votre succursale pour exercer ses droits de vote ; conformément à l'Article 13 e) des Règlements de la Ligue navale du Canada.

Bienvenue à votre AGA,

Sylvie Robitaille, secrétaire exécutive
du conseil d'administration de la Division du Québec
secretaire@liguenaaveducanada.qc.ca

p. j. Procuration

Assemblée générale annuelle 2018



LA LIGUE NAVALE DU CANADA
DIVISION DU QUÉBEC
DEPUIS 1918

Procuration

Je, soussignéprésident(e) de la Succursale
nomme par les présentes.

Monsieur ou Madame à représenter, agir et voter au

Nom de la Succursale deà l'Assemblée générale annuelle de la Division du

Québec qui aura lieu les 19, 20 et 21 octobre 2018, à l'hôtel Travelodge, situé au 3125, boulevard Hocelaga à
Sainte-Foy.

Nom du président (e) en lettres carrées

Numéro de carte de membre (en règle).....

Signature.....

Date..... Signature.....

Nom et adresse de la Succursale :.....

OU

Nous, soussignéset

Numéro(s) de carte de membre (en règle).....

Respectivement premier vice-président(e), vice-président(e) et/ou secrétaire de la Succursale
de.....nommons par les présentes :

M. ou Mme.....à représenter, agir et voter au nom de la

Succursale deà l'Assemblée générale annuelle de la Division du Québec
qui aura lieu les 19, 20 et 21 octobre 2018 à l'hôtel Travelodge, situé au 3125, boulevard Hochelaga à Sainte-Foy.

Nom des signataires en lettre carrées :.....et.....

Date Signatures :.....et.....

Nom et adresse de la Succursale :.....

Cette procuration doit être présentée au président de l'assemblée conformément à l'Article
13 e) des Règlements de la Ligue navale du Canada.

Assemblée générale annuelle 2018